ECOpoint

ECOpoint - Crosette

› Horaire d'accès:
Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:

- Verre
- Aluminium et fer blanc
- Bouteilles de boissons PET
- Textiles et chaussures

› Benne verte:

Déchets compostables
Végétaux et aliments

<u>Gazon, branches et plantes de petit diamètre.</u>

Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h45 sauf les mercredis en période d'été *(1er avril au 31 octobre)* jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h.

Les déchets de jardin de grand diamètre sont à ramener à l'Eco-point des Eterpy.

ECOpoint - Village

› Horaire d'accès:
Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:

- Verre
- Aluminium et fer blanc
- Bouteilles de boissons PET
- Textiles et chaussures

ECOpoint - Moulins

- Point de collecte à l'étape 2
  (pour les habitations de l'étape 1 et 2)
- Point de collecte à l'étape 4
  (pour les habitations de l'étape 3 et 4)

› Horaire d'accès:
selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage exclusif des habitants des Moulins.

› Sont admis à l'Eco-point:

- Verre
- Aluminium et fer blanc
- Bouteilles de boissons PET

ECOpoint - Eterpy

› Accès sur demande:
La clé sera remise par l'Administration communale, pendant les heures d'ouvertures, sur présentation du formulaire adhoc *(disponible sur le ste internet ou à l'Administration).*

› Sont admis à l'Eco-point, uniquement <u>les déchets de jardin de grand diamètre.</u>

- On entend par déchets de jardin **de grand diamètre,** les feuilles et les branchages.

RECYCLO info-tri 2019

Conception et réalisation © Equateur.ch

COMMUNE DE DENGES
www.denges.ch

Ramassage porte à porte des déchets compostables réduit en période hivernale.
(Voir calendrier)

Genre de déchets	Où et comment?
Incinérables ménagers *(sac blanc taxé)* Chaque semaine vendredi	
Papier - carton 1er et 3ème vendredi du mois	Déchèterie Mobile
Végétaux et aliments **Déchets compostables** Chaque semaine jeudi *(sauf en période hivernale)*	ECOpoint Crosette
Verre	ECOpoint, Déchèterie Mobile
Aluminium **Fer blanc**	ECOpoint, Déchèterie Mobile
Bouteilles de boissons PET	ECOpoint, Commerces, Déchèterie Mobile
Textiles et chaussures	ECOpoint
Huiles: Végétales + minérales	Déchèterie Mobile
Déchets spéciaux ménagers (DSM): Peintures, colles, vernis, solvants, médicaments, etc.	Déchèterie Mobile
Encombrants Déchets volumineux ménagers	Déchèterie Mobile

Genre de déchets	Où et comment?
Bois	Déchèterie Mobile
Inerte, DCMI Pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre	Déchèterie Mobile
Piles, accumulateurs et batteries	Commerces, Déchèterie Mobile
Capsules de café en aluminium	Commerces, Déchèterie Mobile
Luminaires et sources lumineuses	Commerces, Déchèterie Mobile
Plastiques Flaconnages	Commerces, sac
Bouteille de lait en PE:	Commerces
Toner et cartouches d'encre	Commerces
Appareils électriques et électroniques de bureau et de loisirs	Commerces
Pneus	Commerces

Porte à porte — Commerces — ECOpoint — Déchèterie Mobile — Voir plan au recto

Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

FSC www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C081883

Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.

Les déchets à mettre dans le sac blanc taxé

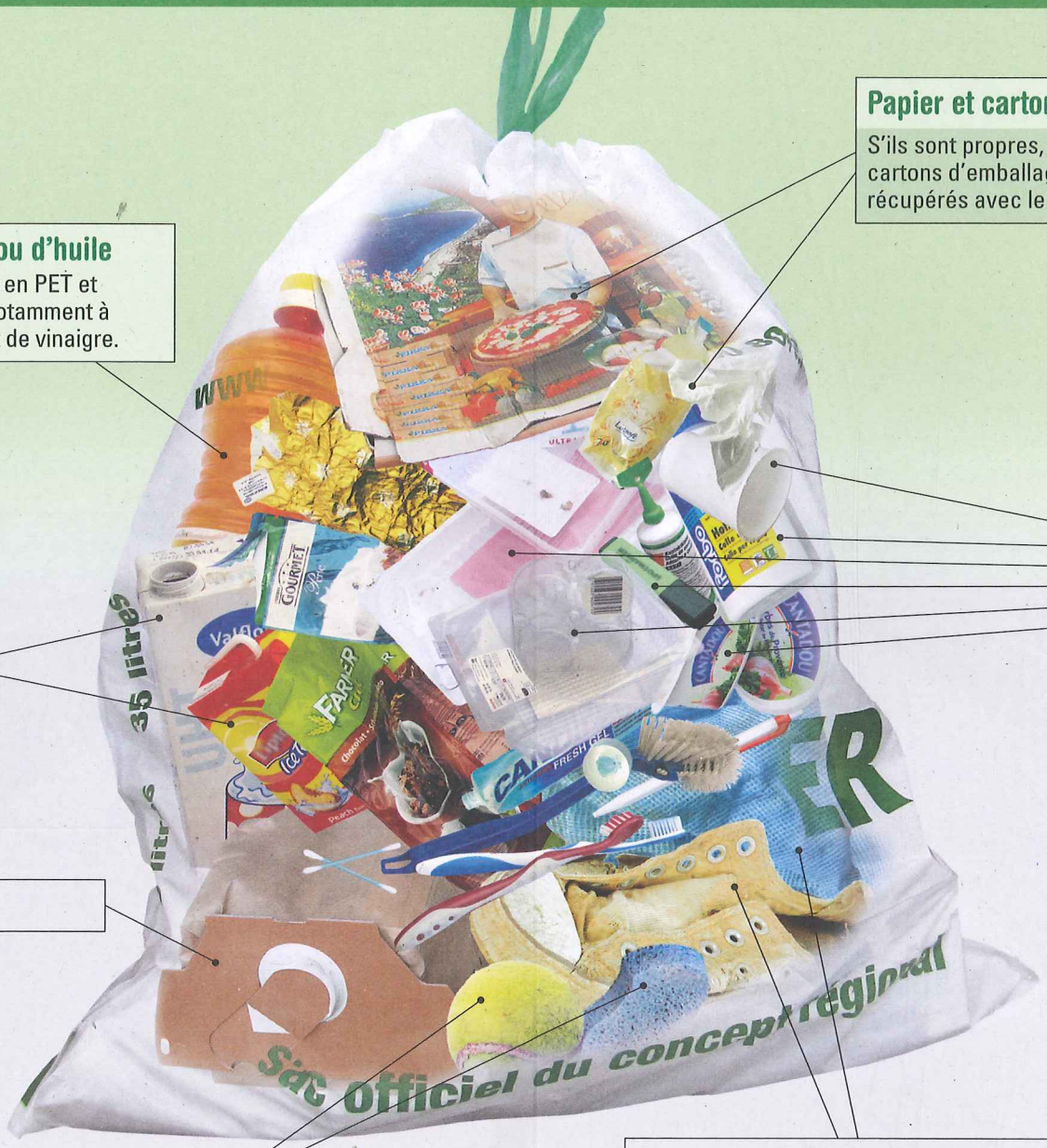

Papier et carton sales

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier.

Bouteille de vinaigre ou d'huile

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Plastiques

Les objets composés de plastique et d'autres matériaux et ceux souillés par de l'alimentaire doivent être mis dans le sac blanc taxé.

Les commerces reprennent les bouteilles en PET, celles pour les produits laitiers en PE et les flaconnages *(bouteilles en plastique)*.

Briques de jus de fruit ou de lait

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

Sac d'aspirateur

Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un *"déchet composite"*. Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.

Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont sales *(graisse, peinture, etc.)*, leur place est dans le sac blanc taxé.

" Trier vos déchets, une bonne raison pour faire maigrir votre sac d'ordures ménagères."

Quels aliments et végétaux jeter dans mon conteneur de compostables?

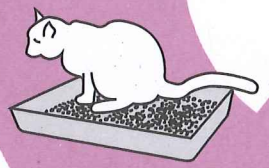

Litières d'animaux

Poisson

Graisses de cuisson, beurre, coco, etc.
(sans emballage)

Marc de café / thé
(pas de capsule)

Déchets de jardin

Les déchets organiques provenant de la cuisine et du jardin se recyclent en compost ou en biogaz.

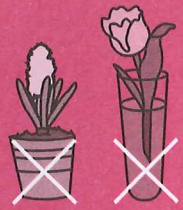

Fleurs, plantes vertes
(sans pot, ni vase)

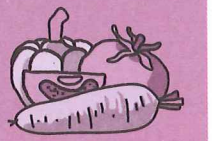

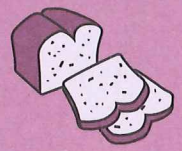

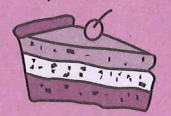

Restes de repas (pâtes, frites, pizza, fruits, légumes, oeufs, pain, desserts, etc.)
(crus ou cuits)

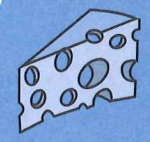

Produits laitiers
(sans emballage)

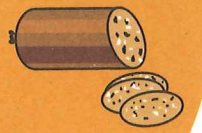

Viandes, charcuterie, etc.
(crues ou cuites)

Sac plastique et sac biodégradable
NON
Biodégradable ne veut pas dire compostable.

Sac compostable
OUI
Reconnaissable par ces deux logos

et un quadrillage sur toute sa surface.

Poubelle servant à la collecte des déchets organiques.

S'adapte parfaitement aux sacs compostables de 7 litres.

Aucune odeur grâce à ses aérations permettant la circulation de l'air.

Déchèterie Mobile

Une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois sauf janvier selon le calendrier. *(Voir au recto)*

› Localisation
Sur le parking de la salle des Jardins devant l'église.

› Horaires d'ouverture
Samedi de 8h à 12h *(selon calendrier)*

› Usagers
La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges.
Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

› Identification
L'exploitant de la déchetterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués *(vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée).*

› Quantité
Les déchets sont acceptés en quantité limitée *(quantités ménagères)*; au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

› Consignes générales
- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

› Collecte sur demande des déchets volumineux
Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue *(maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³).*

Renseignement à l'Administration communale 021 803 07 07.

R-M BLATTI multitransports sa
1028 PREVERENGES
Ch. de la Venoge 13
Mobile 079 584 82 84

› Sont admis à la déchèterie mobile:

- Encombrants
- Bois
- Inerte, DCMI *(pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre)*
- Ferraille
- Végétaux *(petites dimensions uniquement; gazon, fleurs)*
- Papier et cartons
- Sagex
- Verre
- Alu, fer blanc
- Huile minérale et végétale
- PET
- Capsules Nespresso
- Batteries et piles
- Ampoules et néons
- Aerosol
- Peinture à l'eau et peinture à l'huile
- Médicaments

Administration communale
Ancien Collège
Case postale 150
1026 Denges
Tél. 021 803 07 07
Fax. 021 803 32 27
greffe@denges.ch
www.denges.ch